



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vevey, le 3 septembre 2013

Stationnement : vers une meilleure gestion des places de parc publiques et privées

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Les conditions de stationnement vont être modifiées à différents endroits de Vevey. Ces nouvelles mesures entreront en vigueur le 9 septembre.

La gestion du stationnement constitue un des piliers majeurs de la politique de mobilité d'une ville telle que Vevey. Sa mission est de permettre d'assurer un bon équilibre entre l'offre destinées aux habitants, aux clients des commerces, aux visiteurs et aux pendulaires travaillant à Vevey ou transitant par la ville.

Le principal changement concerne les emplacements limités à 10 heures. Ceux-ci vont passer à 11 heures payantes, de 08h00 à 19h00, du lundi au vendredi, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés. Les automobilistes pourront s'acquitter de la taxe de parcage à l'heure, à la journée ou au mois (ticket mensuel à fr. 60.-, payable uniquement au moyen d'une carte de crédit). Les automobilistes résidant à proximité des rues concernées et souhaitant stationner près de leur domicile pourront toujours le faire au moyen d'un macaron, au prix trimestriel de CHF 90.-.

4 zones macarons sont recensées : Stand (quartier de Gilamont), St-Martin, Plan-Dessus et Plan-Dessous. Ces deux dernières zones macarons seront élargies afin de permettre aux habitants de profiter de cette formule très appréciée des usagers.

Toute information utile est accessible sur le site de Sécurité Riviera :

www.securite-riviera.ch/stationnement

Une campagne d'information auprès des automobilistes concernés sera menée par le personnel de l'Association Sécurité Riviera dès le 9 septembre.

Nous vous remercions de bien vouloir nous aider à relayer cette information auprès du public.